

PROXIMUS+ SUMMER OF CHALLENGES -REGLEMENT DU CONCOURS

Art. 1 Conditions du concours

Le présent règlement fixe les conditions du concours organisé par Proximus S.A de droit public, qui exerce ses activités sous le nom commercial Proximus, ci-après nommé "Proximus".

Les participants sont censés connaître le contenu de ce règlement. La participation à ce concours présuppose l'acceptation inconditionnelle du présent règlement par les participants. Aucune contestation en la matière ne sera admise. Le règlement est disponible sur proximus.be/proximusplus

Art. 2 Déroulement du concours et attribution du prix

Durant la période du 22/07 au 30/09/2024 inclus, les participants auront la possibilité de participer et gagner deux types de prix via l'app Proximus+:

- **Actions Uniques** : ce sont des activités limitées dans le temps où les participants peuvent jouer à des jeux ou participer à un concours créatif pour gagner des prix spécifiques.
- **Collecte de Badges** : les participants peuvent collecter des Badges en participant aux Actions Uniques. La collecte des 11 Badges donne la possibilité aux participants de tenter de gagner un grand prix en répondant au quiz et à sa question subsidiaire.

Actions Uniques

1. Beach Dash Game

Le Beach Dash Game se déroule du 22/07 au 30/09/2024 inclus et est divisé en trois périodes. Le but du jeu consiste à parcourir la plus longue distance possible, tout en détruisant le plus grand nombre d'obstacles sans être éliminé.

Pendant chacune des trois périodes, les participants peuvent jouer autant de fois qu'ils le souhaitent.

À la fin de chaque période, les 100 participants avec le score le plus élevé auront la chance de gagner le prix suivant :

	Classement 1-100
Période 1 (22/07-11/08/2024 inclus)	2 tickets Kinopolis
Période 2 (12/08-01/09/2024 inclus)	2 tickets Kinopolis
Période 3 (02/09-30/09/2024 inclus)	2 tickets Kinopolis

Les gagnants seront sélectionnés en fonction de leur score.

En cas d'égalité, le joueur qui a commencé le jeu en premier sera déclaré gagnant.

Les scores seront réinitialisés à la fin de chaque période, permettant aux participants de repartir de zéro pour la période suivante.

Un participant ayant gagné un prix au cours d'une période précédente est toujours éligible pour gagner un autre prix au cours d'une période future.

2. Olympic Crush Game

Le Olympic Crush Game se déroule du 26/07 au 11/08/2024 inclus. Le jeu consiste en 32 niveaux, chacun en lien avec un sport particulier. Le joueur doit terminer chaque niveau en tentant de marquer un maximum de points afin de passer au niveau suivant. Au plus l'utilisateur collectera les mêmes symboles dans une rangée (entre 3 et 6), au plus il collectera de points.

Pendant la période, les participants peuvent jouer autant de fois qu'ils le souhaitent.

À la fin de la période, les 50 participants avec le score le plus élevé gagneront le prix suivant :

Classement 1-50
Chèque Cadeau AS Adventure (€200 de valeur)

Les gagnants seront sélectionnés en fonction de leur score.

En cas d'égalité, le participant qui a rejoint le jeu en premier sera déclaré gagnant.

3. Concours Sweater Studio

Le concours Sweater Studio se déroule du 19/08 au 15/09/2024 inclus. Pendant cette période, les participants peuvent concevoir leur propre sweater dans l'app Proximus+. Ces conceptions seront soumises aux votes des utilisateurs. Le participant dont la conception a reçu le plus de votes des utilisateurs recevra son sweater personnalisé avec sa propre création. Il s'agira du premier gagnant. En cas d'égalité par rapport au nombre de votes, le participant qui a rejoint le concours en premier sera déclaré gagnant.

Dans un second temps, ces conceptions (à l'exception de la conception qui aura remporté les votes des utilisateurs) seront également soumises à un jury. La conception qui recevra la préférence du jury recevra également recevra son sweater personnalisé avec sa propre création. Il s'agira du second gagnant.

Le jury sera composé des 4 membres suivants :

- Directeur des opérations créatives et stratégie – LiveWall
- Directeur concept & Design- LiveWall
- Directeur créatif-LiveWall
- Représentant Proximus (faisant partie de l'équipe à l'initiative de l'action)

Les critères de sélection du jury seront les suivants :

- Originalité : le jury privilégiera des conceptions qui s'écartent des designs traditionnels et introduisent des concepts frais et uniques. La création devra se démarquer comme quelque chose qui n'a pas encore été vu, reflétant une pensée innovante et de l'individualité.
- Couleurs/Combinaison : la palette de couleurs devra être bien équilibrée et harmonieuse, avec une sélection réfléchie de couleurs qui se complètent. Le jury recherchera des combinaisons audacieuses mais de bon goût qui améliorent l'esthétique générale du pull.
- Créativité : le jury privilégiera des éléments, des motifs ou des textures inattendus dans la conception. Le pull devra raconter une histoire ou évoquer une émotion, démontrant la capacité de penser autrement et de repousser les limites de la mode conventionnelle.

Gagnant 1 vote utilisateurs	Gagnant 2 Prix jury
Sweater personnalisé	Sweater personnalisé

Au cours de toute la période, un participant ayant gagné un prix lié à l'une des Actions Uniques est toujours éligible pour gagner un ou plusieurs prix liés aux autres Actions Uniques.

Collecte de Badges

Du 22/07 au 30/09/2024 inclus, les utilisateurs peuvent collecter des Badges dans l'app Proximus+ en prenant part aux différentes Actions Uniques. Au total, 11 Badges peuvent être collectés :

- Badge 1 : Warm Welcome – entrée dans le Monde Summer of Challenges
- Badge 2: On holiday- après 7 jours de participation au Summer of Challenges
- Badge 3: Tourist- après la participation à l'une des 4 Actions Uniques
- Badge 4: Olympian- 3 participations au Olympic Crush Game
- Badge 5 : Silver Medalist- 9 participations au Olympic Crush Game
- Badge 6: Gold Medalist- 20 participations au Olympic Crush Game
- Badge 7: 5K Finisher- 5KM de distance parcourue au Beach Dash Game
- Badge 8: Half Marathoner- 21KM de distance parcourue au Beach Dash Game
- Badge 9 :Marathoner- 42KM de distance parcourue au Beach Dash Game
- Badge 10: Trendsetter- soumission d'une création au Concours Sweater Studio
- Badge 11: Ultimate Summer-collection des 10 badges susmentionnées

Les participants qui auront collecté tous les badges durant la période pourront alors répondre à un quiz (questions à choix multiple) et à la question subsidiaire.

Les dix participants ayant répondu correctement au quiz et donné la réponse la plus proche à la question subsidiaire seront désignés gagnants et remporteront le prix suivant :

Classement 1-10
iPhone 15

En cas d'égalité, le premier participant à soumettre ses réponses sera déclaré gagnant.

Les gagnants des prix liés aux Actions Uniques sont également éligibles pour gagner un prix lié à la Collecte de Badges.

Art. 3 Conditions de participation

L'âge minimum de participation est fixé à 18 ans. Les participants doivent être domiciliés en Belgique.

De même, Proximus peut à tout moment exclure une personne du concours en cas de non-respect d'une ou plusieurs conditions du présent règlement ou en cas d'abus (par exemple participations au moyen d'un script, etc.), de dol ou de participation de mauvaise foi.

Le concours est ouvert à tous, à l'exception de :

- Toutes les personnes qui ont participé à l'organisation du concours ;
- Les membres de la famille et les parents jusqu'au troisième degré des personnes exclues susmentionnées

Art. 4 Identification

L'identité du participant est définie sur la base des données que ce dernier communique lors du téléchargement de l'app Proximus+.

Proximus ne peut en aucun cas être tenue responsable si l'identification d'un participant est impossible en raison de données erronées ou incomplètes communiquées par ce dernier.

L'usage de fausses données conduit à l'exclusion du participant.

Art. 5 Responsabilité

Proximus n'est pas responsable des éventuels dommages, dommages corporels, accidents ou décès qui pourraient résulter de l'obtention d'un des prix et/ou de la participation à un des concours.

Proximus ne peut en aucun cas être tenue responsable des dommages directs, indirects, matériels, immatériels ou corporels susceptibles de découler de l'utilisation du prix. Dans ce cas, le lauréat devra s'adresser au fabricant du prix.

Si le prix gagné se compose d'un ticket d'entrée à un concert, un film ou un événement, un parc d'attraction, le lauréat ne pourra prétendre à aucune forme de compensation en cas d'annulation.

Proximus n'est pas responsable des manquements éventuels de la poste et/ou de sociétés de livraison (retard, endommagement, grève, perte ou autre) lors de l'envoi éventuel des prix.

Proximus ne peut pas être tenue responsable si le concours doit être modifié, suspendu ou annulé pour cause de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté.

Proximus ne peut pas davantage être tenue responsable en cas de problèmes techniques de quelque nature que ce soit ou en cas de problèmes de communication.

En cas de concours via internet : toute participation au concours implique l'acceptation des caractéristiques propres à internet, en particulier concernant les capacités techniques et le délai de réponse lors de la consultation, du questionnement, du transfert d'informations, des risques d'interruption et, plus spécifiquement, des risques inhérents à toute connexion à/transmission via internet, à l'absence de protection de certaines données contre un vol éventuel et des risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur internet. Aucune plainte ne peut être introduite auprès de Proximus concernant ces restrictions.

Art. 6 Protection de la vie privée

Les données à caractère personnel que les participants communiquent à Proximus seront sauvegardées dans les banques de données de Proximus (Bd du Roi Albert II, 27, à 1030 Bruxelles). Elles seront utilisées dans le cadre du concours et, moyennant l'accord du participant, dans le cadre de campagnes d'information ou de promotion relatives aux produits et services du groupe Proximus. Les données sont traitées conformément à [la politique en matière de vie privée de Proximus](#) qui informe comment les participants peuvent ajuster leurs paramètres de vie privée.

Art. 7 Surveillance, plaintes et procédures

Proximus surveille le déroulement correct du concours.

En aucun cas, des informations écrites ou orales ne seront communiquées.

Toute plainte concernant ce concours doit être envoyée par écrit, au plus tard dans les 30 jours calendrier après la fin du concours, à l'adresse suivante : Proximus, boulevard du Roi Albert II, 27 à 1030 Bruxelles.

En cas de litiges, les tribunaux de Bruxelles sont compétents. Le présent concours est soumis au droit belge.

Tous droits réservés, Proximus, 22/07/2024